

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 719

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cantons pour quoi faire?

dépérissement des forêts, introduction d'un abonnement à prix réduit pour les transports publics — ce qui ne semble pas possible à Zurich et à Lausanne...

Dans ce défi lancé au fédéralisme — en définitive, n'est-ce pas l'occasion de renforcer la légitimité des entités cantonales? — les cantons romands paraissent assez mal placés, plus portés à dénoncer la suprématie alémanique et à pratiquer l'indignation fédéraliste verbale, comme Genève, vexé parce que consulté sur un sujet par un simple office fédéral et non par le Conseil fédéral!

Un défi également aux socialistes en mal d'idées oppositionnelles et qui pourraient trouver là un champ d'action renouvelée, à condition de cesser de croire qu'en politique tout ce qui est important ne relève que de Berne.

J. D.

VAUD

Avec ou sans plan...

Avec ou sans plan, les députés du Grand Conseil vaudois prennent constamment des décisions aux conséquences précises pour des collectivités, pour des centres et leur région. Exemple récent: le refus d'accorder à Aigle l'établissement décentralisé du contrôle des automobiles.

Pouvait-on en rester au coup par coup? Et était-il possible, à l'occasion de l'élaboration du plan directeur d'un canton aussi étendu et peuplé que le canton de Vaud, d'amorcer une réflexion sur l'organisation de l'espace vaudois, sur l'avenir des différentes régions vaudoises (au bénéfice du reste,

pour quelques-unes d'entre elles, de mesures de soutien fédérales, et cela depuis plusieurs années)? Rudes questions. Auxquelles il est juste d'ajouter un constat supplémentaire: la régionalisation, dans le canton de Vaud, est déjà commandée par des divergences économiques et culturelles; davantage même: elle se justifie par l'accroissement des tâches que les communes auront à accomplir en commun...

Bref, sans déboucher nécessairement sur un niveau institutionnel nouveau (le rapport Jagmetti est à cet égard convaincant), l'échelle régionale semble fournir une bonne plate-forme pour la défense d'intérêts intercommunaux spécifiques auprès de l'Etat.

En adoptant le principe de la régionalisation, le Conseil d'Etat vaudois prenait donc acte d'une réalité inscrite dans la géographie et dans l'économie et, au surplus, il pensait donner corps à une certaine solidarité entre les Vaudois, d'une manière un peu plus tangible qu'à travers des discours officiels cent fois répétés.

Sur ce sujet, le débat devant le Grand Conseil (la semaine dernière) aurait pu être sérieux. Il fut décevant. En filigrane des attaques portées au plan, on a vu ressurgir l'allergie des partis bourgeois envers l'aménagement du territoire. Ceux qui, sous le couvert du fédéralisme, avaient refusé la première loi fédérale sur l'aménagement, en protestant qu'ils sauraient élaborer au niveau cantonal un plan directeur, ceux-là même ont repris ces arguments pour reprocher au gouvernement, non pas le contenu d'un document, mais le choix d'une démarche, un style politique.

PÉRIPÉTIES

Passe encore que le plan proposé ait provoqué une question sur son coût de la part d'une députée libérale avide de connaître le prix des choses. Passe encore que le plan proposé ait surpris le «député de la base» par ses 120 pages, large interligne — tout

juste y verra-t-on le reflet des difficultés psychologiques que déclenche le processus d'information. Ce n'était là que péripéties.

Plus significatives, les attaques — malgré des effets de prétoire bavards et nasillards — portées par le député radical Jomini au texte même du décret, concocté pourtant par le chef du Service de justice lui-même: il s'agissait en fait, par la bande, d'une contestation du principe de la régionalisation.

Plus significatives aussi les vieilles rengaines du député libéral Rochat, cédant à la facilité dans la dénonciation des pièges tendus par les technocrates centralisateurs: on attendait autre chose de la part d'un homme au bénéfice d'une expérience pratique en qualité de responsable de l'Association pour le développement de la Vallée de Joux, région tout spécialement touchée par la crise.

LA RUE ET LES SALONS

Plus significatif enfin, au chapitre de la participation, les aveux musclés du député libéral Ruey, mettant en garde contre la «démocratie de la rue». Plaidoyer pour la démocratie de salon? En tout cas, le notable conservateur a la mémoire courte: dans le canton de Vaud, la «démocratie de la rue» a déjà parlé haut en matière d'aménagement; c'est en effet sur ordre du peuple vaudois consulté que le Grand Conseil a dû mettre sous toit le plan de protection de Lavaux, véritable plan d'extension régional.

En tout état de cause, il faudra bien se résigner à l'évidence: s'il ne remplit pas son mandat dans le cadre de la loi fédérale et surtout s'il n'empoigne pas des problèmes qui sont de sa compétence dans le cadre du plan directeur, le Grand Conseil vaudois n'évitera pas d'autres mandats spécifiquement régionaux, fondés sur le plan constitutionnel, vote de la «rue» à la clef. Il faudra bien alors prendre la mesure de certains combats d'arrière-garde du mois de février 1984.